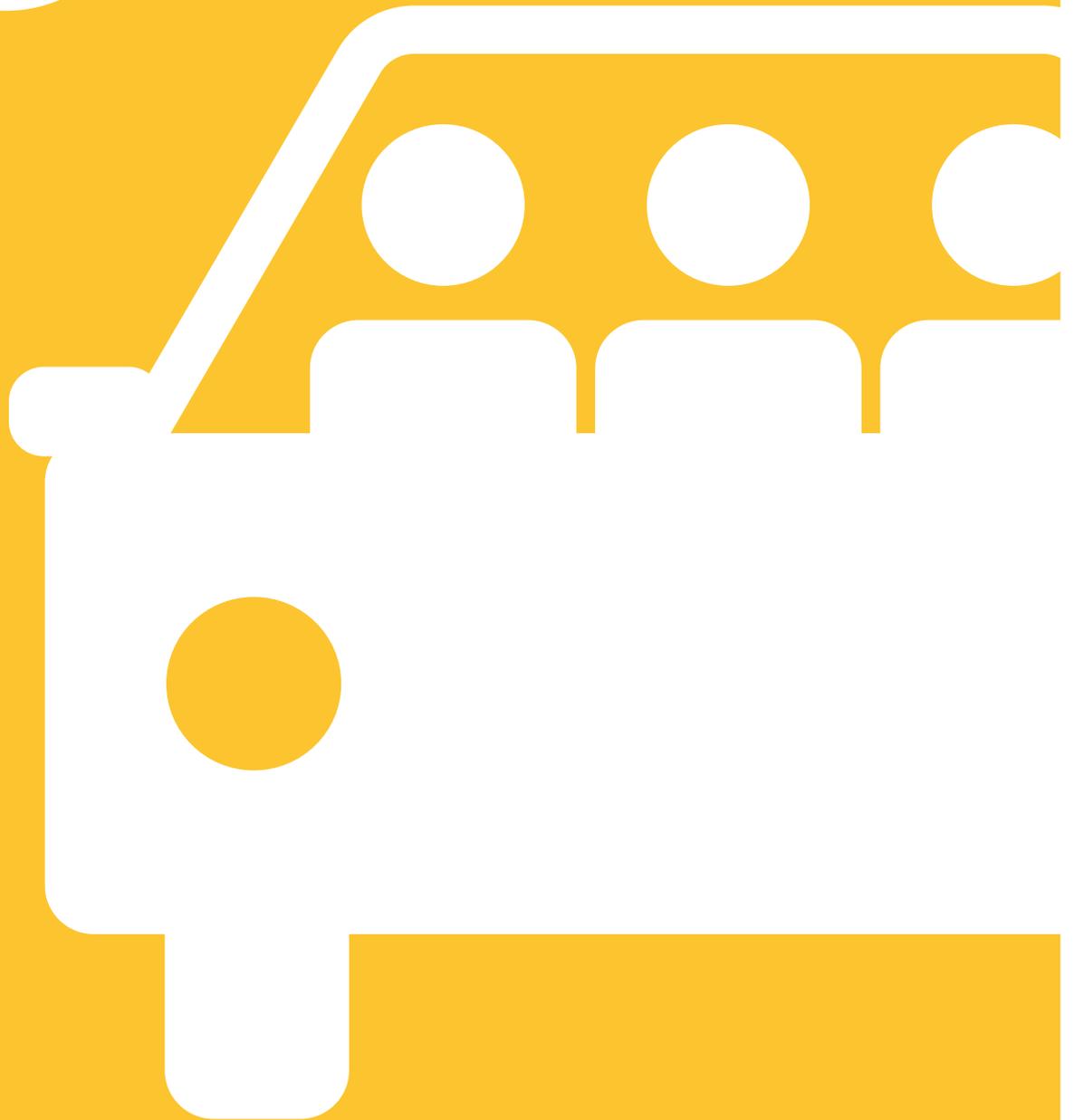


LES TEMPS FORTS 2020

www.UTP.FR

UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires



La mobilité durable partout, pour tous





Enquête de satisfaction: 95% des adhérents satisfaits du travail de l'UTP

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle de l'UTP auprès de ses adhérents restent très élevés en 2019: un taux de satisfaction générale de 95 %, de 99% pour les réponses aux questions, 97% pour la veille et l'information, 94% pour l'efficacité et les actions d'influence, 93 % pour le dynamisme et les informations communiquées. Dans le cadre de sa démarche de certification Quali'OP, cette enquête permet à l'UTP de mieux cerner les attentes de ses adhérents pour encore mieux y répondre.



Consultation de la Commission européenne sur la future stratégie européenne sur les données

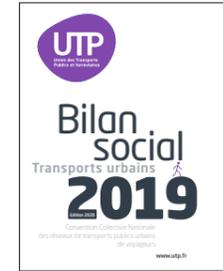
Gouvernance des données, standardisation et ensembles de données de haute valeur, ouverture et régime juridique des données de mobilité: ces sujets sont abordés lors de cette consultation à laquelle l'UTP répond. L'UTP rappelle l'importance de respecter le règlement européen MMTIS et la réciprocité dans le partage des données.

Branche ferroviaire: l'UTP adopte une recommandation patronale sur le volet « Classifications et rémunérations »

Compte tenu de l'opposition de certains syndicats à l'accord « Classifications et rémunérations », le conseil d'administration de l'UTP adopte une recommandation patronale qui reprend les grands termes de l'accord signé avec la CFDT et l'UNSA. Objectif: donner un cadre social commun à l'ensemble des adhérents de l'UTP, adapté à la réalité actuelle des emplois, à leur évolution, à leur diversité et aux spécificités de l'activité ferroviaire. Cette recommandation patronale s'impose à tous les adhérents de l'UTP qui disposent de deux ans pour la mettre en œuvre.

Projet de loi de finances rectificative 3

Très active sur le projet de loi de finances rectificative 3 (PLFR 3), l'UTP a inspiré de nombreux amendements. La plupart ont été rejetés, mais cela a permis d'attirer l'attention des parlementaires sur la situation des transports publics.



Publication du Bilan social et du Rapport sûreté du transport urbain 2019

Le Bilan social réalisé par l'UTP présente et analyse les grandes données sociales de la branche des réseaux de transports publics urbains pour 2019. Principaux enseignements pour 2019: des effectifs en hausse pour la deuxième année consécutive, un haut niveau d'investissements dans la formation, des emplois en CDI et à temps plein très majoritaires et des rémunérations en hausse. Le Rapport sûreté, quant à lui, analyse les statistiques et les réponses des entreprises pour améliorer la sûreté des personnels et des voyageurs.

MAI

27 MAI

29 MAI

8 JUIN

11 JUIN

17 JUIN

26 JUIN

30 JUIN

Transport urbain: signature d'un accord salarial avec les syndicats

L'accord salarial signé par l'UTP avec la SNTU-CFDT, FO-UNCP et la CFE-CGC entre en vigueur dans les entreprises adhérent à l'UTP. Il sera étendu à l'ensemble des entreprises de la branche le 30 décembre. Les salaires minimums conventionnels augmentent de 1,2% pour 2020. Pour la troisième année consécutive, les partenaires sociaux ont trouvé un accord, ce qui témoigne de la qualité d'un dialogue constructif basé sur une écoute mutuelle et attentive.

La concurrence dans les transports urbains en 2019

Chaque année, l'UTP étudie les évolutions du marché du transport urbain. Principaux enseignements pour 2019: sur les 35 appels d'offres, 15 ont abouti à un changement d'opérateur (soit 43%) et 87% des réseaux sont gérés en concession de service public.



L'UTP appelle à un acte fort de la puissance publique pour dépasser la crise

Lors de son conseil d'administration, l'UTP adopte la position « Un plan de soutien massif aux transports publics locaux pour surmonter la crise et construire un avenir durable et inclusif ». La crise a provoqué une réduction brutale et considérable des ressources des transports publics locaux, évaluée à au moins 3 milliards d'euros. L'UTP attend un acte fort de la puissance publique pour dépasser la crise et améliorer durablement la mobilité et la vie quotidienne de millions de Français.



Publication du Rapport d'activité annuel

L'assemblée générale de l'UTP valide le Rapport d'activité 2019. La crise sanitaire affecte le secteur des transports publics et du ferroviaire; l'éditorial du président de l'UTP et celui du délégué général de l'UTP s'en font l'écho, et des pages spécifiques sont dédiées à l'actualité sanitaire.



Publication d'une note sur les contrats de service public ferroviaire régionaux mis en concurrence

Cette note technique traite des spécificités de la passation et de l'exécution des contrats de service public ferroviaire régionaux. En effet, un régime particulier a été mis en place, différent de celui qui s'applique pour la passation des contrats de concession ou de marchés publics dans les transports urbains et suburbains.

Parution du Bilan social de la branche ferroviaire

L'UTP publie le *Bilan social ferroviaire 2019*. Principaux points marquants: des effectifs en légère diminution, des investissements dans la formation professionnelle bien supérieurs aux obligations légales, des emplois majoritairement en CDI et à temps plein. Ce bilan propose un nouveau chapitre: «Égalité professionnelle entre femmes et hommes».



La commission du Développement durable de l'Assemblée nationale reçoit l'UTP

Suite au vote du 3^e projet de loi de finances rectificative pour 2020, Thierry Mallet, président de l'UTP, est auditionné par la commission du Développement durable de l'Assemblée nationale. Il rappelle que les autorités organisatrices de la mobilité et les opérateurs font face à un effet ciseaux avec des recettes en forte diminution et des coûts en hausse. Il rappelle que l'identification des transports publics et ferroviaires dans le futur plan de relance national est une condition de l'éligibilité au plan de relance européen.

Première réunion de l'Observatoire paritaire de la négociation collective de la branche ferroviaire

Institué par l'accord de branche du 31 mai 2016 sur les «dispositions générales» de la convention collective nationale ferroviaire, l'Observatoire paritaire de la négociation collective de la branche ferroviaire (OPNC) se tient pour la première fois pour élire le président et le vice-président pour deux ans. L'ONPC est notamment chargé de suivre les accords collectifs d'entreprise et d'établissement signés et d'établir le rapport annuel d'activité mentionné à l'article L.2232-9 du Code du travail (dit CPPNI).

30 JUIN

17 JUILLET

22 JUILLET

24 JUILLET

28 JUILLET

25 AOÛT

5 SEPT.

10 SEPT.

L'UTP publie les tarifs 2020 de la Sacem

Diffusés par l'UTP, les tarifs 2020 de la Sacem s'appliquent aux adhérents qui diffusent de la musique dans les véhicules de leur réseau.



Réforme de la responsabilité civile

Les sénateurs Jacques Bigot et André Reichardt déposent un rapport et une proposition de loi sur la responsabilité civile. L'UTP avait rencontré ces sénateurs et il semble que ses positions aient été entendues.

Les accords « Pro A » étendus à l'ensemble des entreprises de la branche transport public urbain

Les deux accords, qui mettent en place la reconversion ou promotion par alternance (Pro A), et fixent la liste des certifications éligibles à la Pro A et identifient les métiers concernés, signés en novembre 2019 par l'UTP et tous les syndicats de la branche (CGT, CFDT, FO, UNSA et CFE-CGC), sont étendus par l'arrêté du 10 juillet 2020 paru au *Journal officiel* du 24 juillet 2020. Leurs dispositions deviennent obligatoires pour toutes les entreprises de la branche.



Consultation européenne sur les « données de haute valeur ajoutée »

L'UTP répond à la consultation sur la feuille de route de la Commission européenne sur les ensembles de données à haute valeur ajoutée prévus dans la directive Open data de 2019. L'UTP rappelle que l'ouverture et la réutilisation des données de mobilité sont déjà couvertes par la directive Intelligent Transport Systems (ITS) et le règlement d'exécution MMTIS de 2017, repris en France par la loi d'orientation des mobilités (LOM); objectif: éviter une double législation qui amènerait de la confusion pour les acteurs et ferait courir le risque d'une insécurité juridique.



L'UTP publie sa brochure institutionnelle

Cette nouvelle publication rappelle les apports des transports publics pour permettre à chacun de se déplacer, préserver l'environnement, améliorer la qualité de vie, offrir des emplois stables et non délocalisables, stimuler l'économie et participer au rayonnement de la France à l'international. L'UTP évoque les attentes du secteur pour faire valoir tous ses atouts.

Extension des accords de branche du 10 juillet 2020 créant la CPPNI ferroviaire

Le Journal officiel du 12 septembre 2020 publie l'arrêté du 29 juillet 2020 qui étend l'avenant n°1 du 10 juillet 2019 relatif au volet « dispositions générales » de la CCN de la branche ferroviaire et l'avenant n°2 du 10 juillet 2019 au protocole d'accord du 23 avril 2014 sur la négociation paritaire portant création de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) dans la branche.

La Journée du transport public devient la Semaine du transport public

En raison de la crise sanitaire, ce rendez-vous annuel se tient cette année durant toute la Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2020 sur le thème « Liberté, sérénité, mobilité! » Bilan de cette 14^e édition: 140 réseaux et 8 Régions participent.



Futur en Train à la Fête des Métiers, de l'Orientation et de l'Alternance

Jusqu'au 6 octobre, Futur en Train participe à ce salon en ligne organisé par le Medef Île-de-France pour booster l'apprentissage dans le cadre du plan #1jeune1solution, mis en place par le gouvernement au mois d'août.



FlashMob: un nouvel éclairage des flux de mobilité

Le premier numéro de FlashMob porte sur l'autosolisme sur les déplacements domicile-lieu de travail ou d'études.

12 SEPT.

15/16 SEPT.

16-22 SEPT.

18 SEPT.

22 SEPT.

23 SEPT.

30 SEPT.

2 OCT.



Futur en Train au salon «Jeunes d'avenir»

Futur en Train participe au salon «Jeunes d'Avenir» au Paris Event Center, sur le stand de l'OPCO Mobilités. Objectif? Promouvoir l'alternance dans le ferroviaire auprès des jeunes étudiants. Pour s'immerger dans la peau d'un salarié du ferroviaire et susciter des vocations, l'association propose des casques de réalité virtuelle.

La CPNE ferroviaire change de présidence

La Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle ferroviaire (CPNE ferroviaire) acte le changement de sa présidence. La présidence est assurée par le collège employeur pour deux ans.



Stratégie européenne pour une mobilité intelligente et durable

L'UTP participe à la consultation organisée par la Commission européenne sur l'évaluation du Livre blanc de 2011 et la future Stratégie pour une mobilité durable et intelligente. L'UTP explique la nécessité du report modal vers des modes de transport moins polluants et le principe du payeur-pollueur pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévus par le Green Deal. L'UTP rappelle que le « mass transit » constitue la colonne vertébrale des transports en agglomération et insiste sur la nécessité de revitaliser le fret ferroviaire.

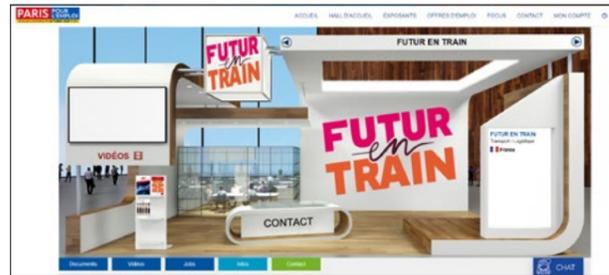


Note juridique sur le changement de convention collective par mise en cause ou dénonciation

Cette note présente les situations dans lesquelles une convention ou un accord collectif de branche peut être mis en cause. Elle précise la procédure de mise en cause, l'étendue de la négociation obligatoire d'un accord de substitution et la question de la garantie de rémunération des salariés à défaut de négociation aboutie dans le délai de survie de la convention ou de l'accord mis en cause.

Futur en Train au salon Paris pour l'Emploi des jeunes

Futur en Train participe pour la troisième année au salon « Paris pour l'Emploi des jeunes » les 8 et 9 octobre à la Grande Halle de La Villette. Compte tenu de la crise sanitaire, l'événement se décline aussi en virtuel pour permettre aux visiteurs, qui ne souhaitent pas se déplacer, de participer à des entretiens, tchats avec nos adhérents via le stand virtuel de Futur en Train.



Note juridique sur le cadre légal et institutionnel de la formation professionnelle

L'UTP publie une note spécifique sur les grands principes du cadre légal et institutionnel de la formation professionnelle, notamment suite à la réforme de 2018. Plusieurs notes la complètent, entre autres sur le fonctionnement des opérateurs de compétences, le cadre légal de la certification professionnelle et l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.



Les procédures harmonisées du volet technique du quatrième paquet ferroviaire en vigueur dans toute l'Union européenne

La transposition intégrale du pilier technique du quatrième paquet ferroviaire implique de nouvelles procédures harmonisées sur tout le réseau ferroviaire européen. Avant le 31 octobre 2020, les entreprises ferroviaires envisageant d'exploiter un service ou de vendre un matériel ferroviaire dans plusieurs États membres devaient demander des autorisations dans chaque État membre concerné; aujourd'hui, une seule demande doit être déposée auprès de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA).

Publication du 2^e FlashMob

Qui des automobilistes ou des usagers des transports publics sera incité à accepter de changer de mode en faveur du vélo pour les déplacements domicile/travail de moins de 5 km? Pour quel impact sur les villes et les mobilités au quotidien? Le plan Vélo, présenté en septembre 2018 pour tripler l'usage du vélo sur les trajets domicile/travail d'ici 2024, permettra-t-il une meilleure qualité de vie dans nos villes? Les réponses sont apportées dans ce deuxième FlashMob.



8-9 OCT.

12-14 OCT.

19 OCT.

21 OCT.

31 OCT.

2 NOV.

3 NOV.

10 NOV.



Les conducteurs du Bus d'Or et les équipes de l'UTP qui ont préparé l'événement se prêtent au jeu de la photo.

Vif succès pour le concours du Bus d'Or

Prévu en juin dernier et différé en raison de la crise, le concours du Bus d'Or se déroule pendant trois jours dans le strict respect des règles sanitaires. 34 conducteurs de toute la France s'affrontent pour remporter l'un des dix prix en jeu.



Transport urbain: accord sur le transfert des contrats de travail en cas de changement d'exploitant en Île-de-France

L'UTP et quatre syndicats: SNTU-CFDT, l'UNSA, la CFE-CGC, et FO signent un accord pour définir le dispositif de garantie d'emploi et de poursuite des relations du travail en cas de changement d'exploitant d'un service ou d'une partie de service de transport, en Île-de-France, relevant de la convention collective des réseaux de transport urbain. L'accord est conclu pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2024.



Sûreté et lutte contre la fraude: les demandes d'évolution de textes portées par l'UTP

L'UTP estime nécessaire d'optimiser les outils juridiques au service des opérateurs pour améliorer la sûreté des voyageurs et assurer un continuum de sécurité dans les transports de personnes, urbains et ferroviaires. Elle souhaite que les dispositions non reprises dans la loi d'orientation des mobilités trouvent leur place dans la future loi de sécurité intérieure. L'UTP transmet les demandes de la profession aux ministres de l'Intérieur et des Transports.



Ferroviaire: synthèse sur la révision du règlement européen sur les droits et obligations des passagers

Cette synthèse de l'UTP restitue les principaux apports de la révision du règlement européen sur les droits et obligations des passagers ferroviaires adoptée par les institutions européennes.



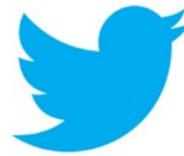
Articulation entre transports publics et vélos: la clef d'une mobilité apaisée et durable

Étalement urbain, nuisances sonores, congestion, pollution et risques pour la santé: pour réduire ces nuisances, la mobilité durable doit être activement développée. C'est l'objet de la position « La clef d'une mobilité apaisée et durable: l'articulation entre transports publics et vélos », adoptée par le conseil d'administration de l'UTP. L'UTP et ses adhérents sont convaincus des liens étroits entre urbanisme et mobilité, mais aussi de l'urgence nécessaire de rééquilibrer le poids des différents modes qui circulent dans les territoires.



Une position pour conforter l'économie des transports publics

Le conseil d'administration du 12 novembre adopte la position: « Pour décarboner les mobilités: conforter le modèle économique des transports publics ». Dans ce texte, l'UTP propose plusieurs solutions pour construire un avenir durable et inclusif.



L'UTP franchit le cap des 5 000 abonnés sur Twitter

Présente sur Twitter depuis fin 2013, l'UTP franchit le cap symbolique de 5 000 abonnés. Dans son écosystème, l'UTP est la deuxième association la plus suivie après la FNAUT.



Webinaire: regards croisés sur le véhicule autonome

Le colloque « Regards croisés sur le véhicule autonome » a été reporté à mai 2021, mais ses organisateurs, dont l'UTP, qui mettent en place un webinaire pour garder la dynamique engagée. Anne-Marie Idrac, Haute responsable pour le développement des véhicules autonomes, invitée principale de ce webinaire, présente le bilan de la stratégie nationale et des consultations en cours.

Nouvelle édition des Chiffres clés du transport public

Cette étude présente en détail 11 données et 10 ratios de 159 réseaux de transport public ainsi qu'une analyse des résultats globaux et leur évolution sur 10 et 20 ans. Sans surprise, l'effort pour satisfaire le besoin de mobilité a été reconduit en 2018: l'extension des ressorts territoriaux se traduit par une augmentation des surfaces à desservir de 6,3% pour un potentiel de clientèle en hausse de seulement 1,7%.



12 NOV.

12 NOV.

19 NOV. 2020

NOV.

24 NOV.

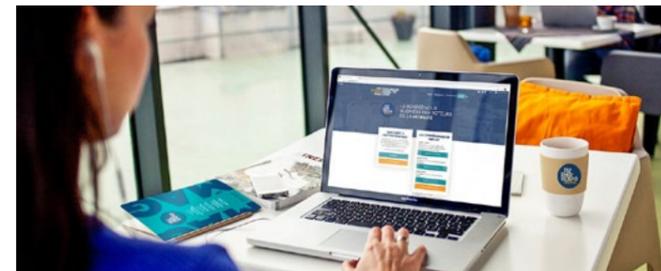
15-16 DÉC.

22 DÉC.

23 DÉC.

La conférence de presse annuelle de l'UTP à distance

Lors de cette conférence de presse à distance, **Thierry Mallet** (photo ci-contre), président de l'UTP, Marie-Claude Dupuis, Frédéric Baverez, Marc Delayer, Pierre Izard, vice-présidents et Claude Faucher, délégué général de l'UTP, apportent les éclairages nécessaires aux résultats de l'Observatoire de la mobilité 2020 qui portent sur la crise sanitaire et ses impacts sur les transports urbains et ferroviaires. 24 journalistes participent à ce rendez-vous qui donne lieu à plus de 80 retombées presse.



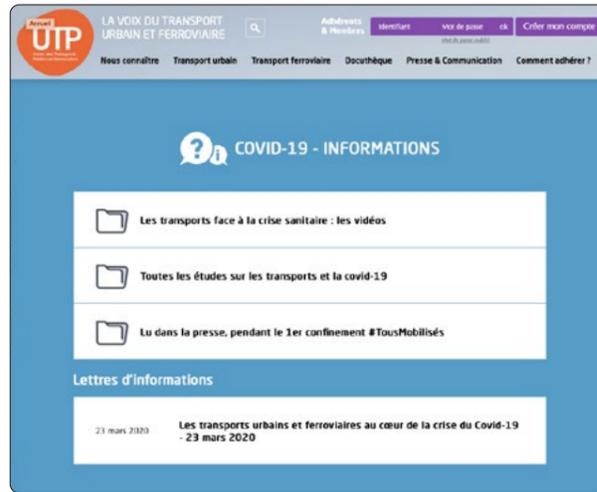
Belle audience pour l'European Mobility Expo 100% digitale

Crise sanitaire oblige: European Mobility Expo se tient sous un format digital avec un beau succès: 155 exposants et 800 visiteurs. Le GART et l'UTP organisent sept tables rondes; les deux premières concernent bien sûr la crise sanitaire et les cinq autres portent sur les actualités du secteur: les données et le MaaS, l'articulation entre le transport urbain et le vélo, l'ouverture à la concurrence du ferroviaire, l'ouverture à la concurrence en Île-de-France et la sûreté. Preuve de l'intérêt de ces sujets? Près de 1 400 professionnels suivent ces tables rondes.

Rapport de la mission Bothorel

Le rapport de la mission Bothorel est publié. Il prône une position équilibrée et dresse un bilan de l'application de la législation en matière d'ouverture des données de mobilité et des codes-sources. Après son entretien avec l'UTP, le député **Éric Bothorel** relève la maturité de la politique de l'ouverture des données dans les transports urbains et ferroviaires.





L'espace « Covid-19 Informations » évolue

Créé pour mettre à disposition des adhérents les informations sur les évolutions législatives liées à la crise sanitaire, l'espace Covid-19 du site de l'UTP s'enrichit de deux nouvelles rubriques. L'une présente les études relatives aux risques de contamination selon les lieux, l'autre une série de vidéos didactiques reprenant les éléments de ces études mettant en évidence que les transports publics ne sont pas des lieux de contamination.



Publication de l'enquête parc au 1er janvier 2020

Volume du parc, énergies utilisées, âge moyen, accessibilité, propriétaires des véhicules, constructeurs... La 12^e édition de l'enquête sur le parc des véhicules urbains recense et analyse les données de 148 réseaux de toutes tailles.



L'UTP publie une synthèse du décret « petites lignes »

Cette note présente les principaux apports du décret « petites lignes » pris en application de l'article 172 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) sur deux nouveaux dispositifs de transfert des lignes d'intérêt local ou régional à faible trafic au bénéfice des autorités organisatrices de transport ferroviaire qui en font la demande.



L'UTP contribue aux consultations de l'ART sur la transmission d'informations par les entreprises ferroviaires

Pour le fret comme pour le transport de voyageurs, les deux contributions de l'UTP mettent en relief les inquiétudes du secteur. Celles-ci sont principalement dues aux nouvelles informations que l'ART souhaiterait collecter auprès des entreprises ferroviaires et à la plus grande finesse de certaines informations déjà demandées.

4 JANV. 2021

L'UTP auditionnée par Philippe Duron

L'UTP est auditionnée dans le cadre de la mission confiée par le ministre des Transports à Philippe Duron sur les conséquences de la crise Covid-19 pour le secteur. Les représentants de l'UTP détaillent les impacts de la crise sanitaire: perte de voyageurs, baisse des recettes commerciales, crise sociale, précarisation des usagers... et les attentes du secteur en termes d'évolution du modèle économique des transports publics.



8 JANV.



Les vœux de l'UTP en vidéo

Crise sanitaire oblige, les vœux de l'UTP se tiennent à distance via une vidéo de Thierry Mallet, président de l'UTP. Dans cette communication, Thierry Mallet se félicite de la capacité de gestion de cette crise par les opérateurs de transport public et ferroviaire et remercie tous les salariés qui ont su se mobiliser pour assurer la mobilité des

Français qui devaient se déplacer. Le président de l'UTP rappelle les impacts de la crise sur l'économie du secteur. Thierry Mallet revient sur les dossiers importants traités par l'UTP, malgré la crise, dans les domaines sociaux, économiques et techniques et en matière de sûreté.

19 JANV.

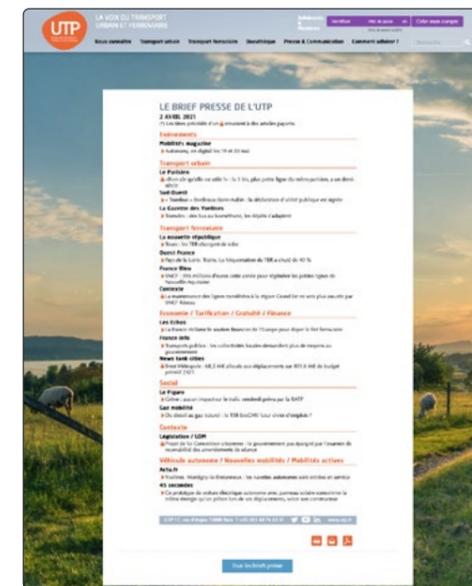
20 JANV.

22 JANV.

25 JANV.

Le brief presse: un nouveau service aux adhérents

Les adhérents reçoivent désormais la liste des articles concernant notre secteur parus dans la presse du jour. Tous les briefs presse sont accessibles à partir de la page d'accueil de l'UTP.



29 JANV.



L'UTP publie le barème d'indemnités assurances 2021

Ce communiqué annuel présente le barème d'indemnités pour les préjudices subis par les véhicules de transport public en 2021. Seuls les adhérents de l'UTP peuvent se prévaloir de ce barème.

1^{ER} FÉVRIER

L'UTP publie le barème SACEM 2021

L'UTP a publié le communiqué annuel présentant les tarifs 2021 dont bénéficient ses adhérents lorsque ceux-ci diffusent de la musique dans les véhicules de transport public.



2 FÉVRIER

Futur en Train étoffe son site Internet

Le site Internet futuretrain.fr se dote d'un nouvel espace d'offre de stages, d'alternances et d'emplois. Objectif : permettre aux étudiants, personnes en recherche d'emploi ou d'orientation de déposer leurs CV, de répondre aux offres des entreprises adhérentes, qui seront régulièrement mises à jour.



Position de l'UTP sur la stratégie européenne pour une mobilité durable et intelligente

Le conseil d'administration de l'UTP adopte une position intitulée : « Mobilité durable et intelligente : un manque de reconnaissance des transports publics urbains dans la stratégie européenne ».



Dans ce texte, l'UTP salue l'adoption de cette stratégie européenne et se félicite de la place accordée au transport ferroviaire. Pour autant, elle regrette que cette stratégie ne reconnaisse pas suffisamment le rôle fondamental des transports urbains pour lutter contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, réduire la congestion et inclure les populations les plus fragiles.

11 FÉVRIER

23 FÉVRIER

25 FÉVRIER

27 FÉVRIER

4 MARS

8 MARS

11 MARS



La foire aux questions sur la LOM s'enrichit

Trois nouvelles analyses de l'UTP sont publiées dans cette foire aux

questions (FAQ) sur la loi d'orientation des mobilités (LOM) mise à disposition des adhérents début 2020 et qui présente l'intégralité de la loi par grands chapitres, liste l'ensemble des textes d'application parus et propose des analyses réalisées par l'UTP. Ces analyses concernent le décret n° 2020-1820 sur les modalités de transfert des « petites lignes » ferroviaires (22 janvier 2021), le décret d'application de l'article 25 sur les conditions de mise à disposition des données numériques destinées à faciliter les déplacements (3 février 2021) et le décret n° 2020-1276 du 19 octobre 2020 relatif aux dispositifs de descente à la demande et modifiant diverses dispositions du Code des transports en matière de sûreté dans les transports.

L'actualité des membres associés

La lettre aux adhérents s'étoffe d'une nouvelle rubrique sur l'actualité des membres associés de l'UTP. Elle relaie les innovations, contrats, marchés... de ces membres qui font partie de l'écosystème des transports publics urbains et de la branche ferroviaire.



La licence Mobilités pour des services numériques de mobilité respectueux de l'intérêt général

Un collectif d'autorités organisatrices de la mobilité, d'opérateurs de transport public, de services de mobilité privés et de réutilisateurs, animé par le GART et l'UTP, finalise une licence type de réutilisation des données. Objectif : encadrer l'usage des données de mobilité, dont l'ouverture est prévue par la loi d'orientation des mobilités.



L'UTP reçoit ses membres associés à distance

Chaque année, l'UTP organise une réunion pour ses membres associés. Au programme : les résultats de l'observatoire et les actualités de la profession.

Comité des parties prenantes : 3^e réunion

Ce comité fait l'objet d'une présentation des enjeux des achats responsables par les représentants de l'Observatoire des achats responsables et de la charte des achats responsables de l'UTP. Un guide des bonnes pratiques pour les adhérents est en cours d'élaboration et il fera partie des sujets de la prochaine réunion.



Les transports publics déterminants pour lutter contre le changement climatique et l'exclusion sociale

La position : « Les transports publics déterminants pour lutter contre le changement climatique et l'exclusion sociale » est adoptée par le conseil d'administration de l'UTP. L'UTP rappelle que, dans le cadre de la loi « Climat et résilience » et du Green Deal, la France et l'Union européenne se fixent des objectifs environnementaux et sociétaux ambitieux. Elle explique pourquoi les transports publics peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique tout en veillant aux enjeux sociétaux d'inclusion sociale.

Matinée « Classifications et rémunérations » pour les adhérents ferroviaires de l'UTP

La recommandation patronale en matière de classification et rémunérations adoptée par le conseil d'administration du 11 juin 2020 sera mise en œuvre dans les entreprises d'ici au mois de juillet 2022. L'UTP organise une matinée sur ce sujet pour présenter les grands principes du dispositif de classification et de rémunération définis dans la recommandation patronale, aider les entreprises déjà engagées dans une réflexion sur ce sujet et répondre aux questions des adhérents de l'UTP.

Audition de l'UTP par le député Damien Pichereau

Auditionnée par le député Damien Pichereau, missionné par le Premier ministre pour identifier les potentialités et les priorités de partenariats européens pour le développement de la mobilité automatisée et connectée, l'UTP présente ses positions et rend compte de ses travaux au sein du STPA (Système de transport public autonome).



12 MARS

23 MARS

7 AVRIL

21 AVRIL

28 AVRIL



Note technique « Renouvellement 2020 des flottes des services urbains sous le signe du GNV et de l'hybride »

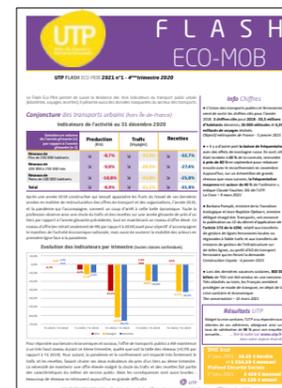
L'analyse des immatriculations de bus montre que le GNV et l'hybride sont les énergies privilégiées dans leur renouvellement en 2020.

L'UTP s'exprime dans La Tribune

La Tribune publie une tribune de Thierry Mallet sur l'avenir de la mobilité durable. Le président de l'UTP émet plusieurs propositions pour réussir la lutte contre le changement climatique tout en veillant à l'inclusion sociale de tous les citoyens.

Parution du Flash Eco-Mob

Le Flash Eco-Mob présente les résultats des indicateurs mensuels de conjoncture de dernier trimestre 2020. Offre, trafic et recettes : bilan d'une année si particulière.



MAI À DÉC.

4 MAI

REPÈRES

- 11 mai 2020**
Après 55 jours de confinement, les mesures s'allègent. Les déplacements sont autorisés dans la limite de 100 km jusqu'au 2 juin.
- 22 juin 2020**
Les cinémas, centres de vacances et casinos rouvrent le 22 juin.
- 14 juillet 2020**
Le président de la République annonce un plan de relance de 100 milliards d'euros, en plus des 460 milliards déjà engagés.
- 1^{er} août 2020**
Le port du masque devient obligatoire dans « tous les lieux publics clos ».
- 14 août 2020**
Le port du masque est systématisé en entreprise,

- pour les collégiens, lycéens, et enseignants.
- 30 octobre 2020**
Un deuxième confinement entre en vigueur. Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts et le travail en usine, dans les exploitations agricoles, dans le BTP peut continuer.
- 15 décembre 2020**
Le confinement laisse place à un couvre-feu entre 20 heures et 6 heures.
- 27 décembre 2020**
La campagne de vaccination débute en France.
- 20 mars 2021**
Un nouveau confinement concerne 16 départements, notamment en Île-de-France, Hauts-de-France et PACA. Il est étendu à l'ensemble du territoire le 3 avril pour une durée de quatre semaines.



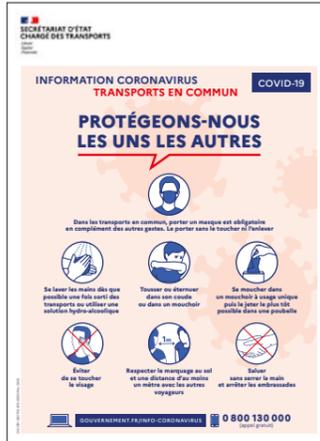
L'UTP sur BFM TV

Thierry Mallet, président de l'UTP, est l'invité de Bruce Toussaint sur BFM TV, avec Jean-Baptiste Djebbari, ministre chargé des Transports, et Bruneau Gazeau, président de la FNAUT, pour parler du déconfinement et du retour des Français dans les transports publics.

COVID-19: L'UTP S'ADAPTE POUR ACCOMPAGNER SES ADHÉRENTS PENDANT LA CRISE

Pour permettre à de nombreux salariés de rejoindre leur poste de travail et à chacun d'acheter les produits de première nécessité, les entreprises de transport urbain, de transport ferroviaire (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructures restent au service des Français. L'UTP se met en ordre de marche pour accompagner ses adhérents dans un contexte de crise sanitaire inédite.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19



L'UTP relaie les annonces visuelles et sonores à diffuser dans les transports publics

Plusieurs ministères, notamment ceux de la Santé, de la Transition énergétique et solidaire, des Transports, ont mis au point plusieurs outils de communication spécifiques aux transports. L'UTP les diffuse à ses adhérents.

13 MAI

16 MAI

19 MAI

27 MAI

FIN MAI

11 JUIN

JUIN

8 SEPT.

Congés, durée du travail et jours de repos : la note de l'UTP

L'UTP met à disposition des adhérents une note sur l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les dispositions spécifiques en matière de congés, de durée du travail et jours de repos.



Article de loi	Entrée en vigueur	Objet de la mesure	Texte d'application
Art. 117 (1) 1	3 mois / entrée en vigueur possible au 12.03.20	Ordonnance visant à limiter les ruptures des contrats de travail et d'atténuer les effets de la baisse d'activité, en facilitant et en renforçant le recours à l'activité partielle pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille.	Ordonnance n° 2020-312 du 23 mars 2020 relative à l'activité partielle Ordonnance n° 2020-316 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle Ordonnance n° 2020-428 du 25 avril 2020 portant diverses dispositions relatives à l'activité partielle Ordonnance n° 2020-493 du 18 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle Ordonnance n° 2020-517 du 3 mai 2020 complétant le décret n° 2020-415 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle
Art. 117 (1) 2	3 mois / entrée en vigueur possible au 12.03.20	Ordonnance portant adaptation des conditions et modalités d'attribution de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail.	Ordonnance n° 2020-312 du 23 mars 2020 relative à l'activité partielle et modalités d'attribution de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail et modalités de versement de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail Ordonnance n° 2020-494 du 18 avril 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles et modalités de versement de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail
Art. 117 (1) 3	3 mois / entrée en vigueur possible au 12.03.20	Ordonnance visant à permettre à un accord d'entreprise ou de branche d'autoriser l'employeur à imposer ou à modifier les dates de prise d'une partie des congés payés dans la limite de six jours ouvrables, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités de prise de ces congés définies par les dispositions du livre Ier de la troisième partie du code du travail et par les conventions et accords collectifs applicables dans l'entreprise.	Ordonnance n° 2020-312 du 23 mars 2020 relative à l'activité partielle et modalités de versement de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives de personnel

Tableau récapitulatif des textes de l'état d'urgence sanitaire, en matière sociale

L'UTP propose un tableau présentant les mesures socio-économiques relatives au report des élections municipales, aux sanctions en cas de non-respect du confinement ou encore aux mesures destinées aux salariés et aux entreprises.



L'UTP produit une note « Conditions d'exercice des missions des services de santé au travail »

Cette note présente les dispositifs prévus par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 pour adapter l'action des services de santé au travail à la crise sanitaire, notamment les délais de réalisation des visites et examens médicaux.



Droit de retrait dans les transports urbains et ferroviaires

Cette note présente les évolutions de la jurisprudence, au regard du droit applicable en matière de droit de retrait dans les transports urbains et ferroviaires, et de ses effets. La note traite également de la procédure d'alerte d'un représentant du personnel au Comité social et économique (CSE).

Ventilation et climatisation : une note fait le point

L'UTP produit une note informative sur l'utilisation de ces systèmes dans les matériels roulants routiers et ferroviaires en période de crise sanitaire pour rassurer tous les utilisateurs.



France Info invite l'UTP

Le président de l'UTP, Thierry Mallet, est l'invité éco de Jean Leymarie sur France Info (TV). Il évoque l'impact financier important de la crise sanitaire pour le secteur.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19



Les transports ne sont pas des lieux de contamination privilégiés

De plus en plus d'études scientifiques indiquent que rien ne permet d'affirmer que les transports sont des lieux de contamination privilégiés. L'UTP synthétise toutes les nouvelles études, et les diffuse aux adhérents et au grand public au fur et à mesure.



Transport urbain: l'accord sur l'activité partielle de longue durée est étendu

L'accord sur la mise en œuvre de l'activité partielle de longue durée (APLD), signé par l'UTP, le SNTU-CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC en octobre dernier, est étendu à toutes les entreprises de transport urbain. Pour accompagner ses adhérents dans la mise en place de l'accord de branche, l'UTP met à leur disposition un guide spécifique à ce sujet.

L'OPCO Mobilités prépare l'après- crise avec deux mesures dédiées aux entreprises de moins de 50 salariés

La première est une bonification du Plan de développement des compétences de 200€, la seconde est l'accompagnement post-Covid avec des formations en ligne, totalement gratuites, relatives à la crise sanitaire (devenir référent sanitaire, déployer le télétravail dans l'entreprise, manager les équipes à distance...).



Nouvelle étude sur les circonstances de contamination

Une nouvelle étude (ComCor) conduite par l'Institut Pasteur auprès de plus de 77 000 personnes atteintes de la Covid-19, permet de décrire les lieux et les circonstances de contamination. Cette étude confirme que les transports publics ne sont pas des lieux de contamination. Elle sera évoquée par le Premier ministre lors de sa conférence de presse du 18 mars.

30 SEPT.

21 OCT.

29 OCT.

28 JANV. 2021

17 FÉVRIER

3 MARS

16 MARS

24 MARS



Transport urbain: signature de l'accord sur le dispositif d'activité partielle de longue durée

L'accord sur la mise en œuvre du dispositif spécifique Activité partielle de longue durée (APDL) dans le transport urbain est signé par l'UTP, SNTU-CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC. Grâce à ce dispositif, les entreprises adhérentes pourront mettre en œuvre durablement l'activité partielle, dans des conditions plus favorables pour leurs salariés. Pour les accompagner, l'UTP prépare un guide afin de répondre concrètement aux questions qu'ils pourraient se poser.



L'UTP sur France 2

Thierry Mallet, président de l'UTP, prend la parole au « 20 Heures » de France 2 pour alerter sur la baisse de fréquentation dans les transports publics et ses conséquences.

Activité partielle: quel dispositif choisir ?

L'UTP propose à ses adhérents un tableau comparatif entre l'activité partielle de droit commun, l'activité partielle de longue durée et l'accord de branche TPUV étendu du 21 octobre 2020.



24 MARS 2021 INFORMATIONS COVID-19

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,
 Tout en donnant priorité à la protection de la santé de ses collaborateurs, l'UTP reste mobilisée pour la défense des intérêts de ses entreprises adhérentes.

A. Dispositions générales

1. Covid-19 : mise à jour du protocole national en entreprise

Dans le cadre du renforcement des mesures sanitaires pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le protocole national en entreprise a été mis à jour. Il renforce notamment les obligations des entreprises en matière de télétravail dans les 16 départements concernés par les nouvelles restrictions sanitaires annoncées par le Premier ministre jeudi dernier ainsi que les règles concernant la restauration collective sur l'ensemble du territoire.

[Le protocole national](#)

[Le protocole relatif à la restauration collective](#)

2. Exonérations et aides au paiement des cotisations et contributions sociales : une nouvelle instruction DSS

Un an après, l'UTP envoie sa 120^e lettre Covid

Le 16 mars 2020, l'UTP envoyait à ses adhérents la première « lettre Covid-19 ».

Le 24 mars 2021, la 120^e lettre était envoyée avec la même ambition : accompagner ses adhérents tout au long de cette crise sanitaire.